



Brevet Professionnel

AMENAGEMENTS PAYSAGERS

Niveau 4

- Diplôme du Ministère de l'Agriculture -



Conditions d'entrée

- Justifier d'un an d'activité à temps plein,
- Avoir un **diplôme de niveau 3** (CAP, BEP) ou supérieur ou
- Justifier d'un an d'activité dans le secteur professionnel ou
- Justifier de trois ans d'activité tout secteur confondu et
- Etre retenu à l'**entretien de motivation**

Recrutement

Pré-inscription sur le site Internet : www.animapole.fr

Entretien de motivation, connaissance du métier et du milieu professionnel.

Métiers visés

- Travailler comme ouvrier paysagiste qualifié
 - Chef de chantier
 - Conducteur de travaux
 - Conception de paysage
- dans une entreprise paysagiste privée ou dans le secteur public (services espaces verts des collectivités...)
- Poursuite d'études

Financement de la formation

Les **possibilités de financement** varient en fonction du statut des candidats :

- Formation financée par le **Conseil Régional** (*Suivant votre statut : positionnement pôle emploi, mission locale, cap emploi...*)
- CPF de Transition Professionnel
- Contrat de Professionnalisation
- Autres ...

Nous vous accompagnons dans le financement de votre formation.

Objectifs de la formation

Permettre aux apprenants d'**acquérir des compétences professionnelles** et des **savoir-faire** pour exercer un métier dans ce secteur d'activité.

Permettre à des apprenants d'**élaborer un projet professionnel** à l'issue de leur formation.

Avoir une **connaissance du monde professionnel** grâce à l'alternance en entreprise.

Organisation de la formation

Lieu de Formation : **CFAA/CFPPA du Lot, site de Lacapelle-Marival.**

Date de début : **Septembre 2021**

Date de fin : **Juin 2022**

Nb d'heures de formation en Centre : 800 heures

Nb d'heures en Entreprise : 420 heures



Contenu

Capacités	Contenu	Heures
C1 : Se situer en tant que professionnel de l'aménagement paysager	C11. Développer une culture professionnelle en lien avec le vivant C12. Se positionner en tant que professionnel dans le milieu du paysage	152
C2 : Organiser les travaux sur un chantier d'aménagement	C21. Préparer le travail pour un chantier C22. Coordonner le travail sur un chantier	172
C3 : Réaliser des travaux d'entretien des végétaux	C31. Réaliser des travaux de taille liés à la conduite du végétal C32. Réaliser des travaux de protection et d'amélioration des sols et de protection des végétaux	156
C4 : Réaliser des travaux de mise en place de végétaux	C41. Réaliser des travaux de plantation C42. Réaliser des travaux de végétalisation par semis	132
C5 : Mettre en place des infrastructures	C51. Réaliser des murets et des escaliers C52. Mettre en place des revêtements	124
C6 : S'adapter à des enjeux professionnels particulier	C61. Entretien du petit matériel	70

Modalités d'Evaluation

A l'exception de la capacité 1, toutes les capacités du BP Aménagements Paysagers seront **évaluées en situation professionnelle.**

Le centre de formation se réserve le droit d'évaluer la capacité 1 en situation professionnelle ou selon une autre modalité.

Pour obtenir le diplôme du BP il faut valider les 6 Capacités.

Vous souhaitez vous professionnaliser sur une capacité en particulier ?

C'est possible ; **chaque capacité peut être certifiée indépendamment** soit par la voie de la VAE soit à l'issue d'une formation.

**Hébergement
Restauration**

Le CFAA – CFPPA du Lot propose un internat à Lacapelle-Marival accessible à tous les apprenants des formations dispensées au sein de l'établissement. L'accueil de groupe (scolaire ou association) est possible toute l'année (sous réserve de disponibilités). Le bâtiment est accessible pour les personnes à mobilité réduite.

L'internat peut loger jusqu'à 40 personnes : chambres individuelles, chambres de 4 lits, chambre pour personne à mobilité réduite.

Un foyer est à la disposition de toutes les personnes hébergées.

Des formules "**restauration**" en petit –déjeuner, demi-pension ou pension complète sont possibles. Les repas sont servis au **self de 80 places.**

Contact

Les référents formations sont en lien avec les financeurs et prescripteurs de la formation, **nous vous accompagnons** dans vos démarches administratives et vous guidons vers les organismes adéquats.

Vous pouvez contacter le standard pour avoir des renseignements généraux sur cette formation. Une fois pré-inscrit, (sur notre site internet : www.animapole.fr) la référente de la formation prendra contact avec vous en temps utile.

Référente formation : Céline Beffara-Pagès

Standard : 05.65.40.80.28

Mail : cfa.lot@educagri.fr